



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE CONSTITUTIVE

Le 15 décembre 2008 à 19 heures, les fondateurs de l'association RACING CLUB DE SAINTE ROSE (R.C.S.R) se sont réunis en assemblée générale constitutive à Piton Sainte Rose.

Les personnes présentes ont signé la feuille de présence qui est annexée au présent procès-verbal.

L'assemblée générale désigne Monsieur Maximilien MITON en qualité de président de séance et Mademoiselle A. RIVIERE en qualité de secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle que l'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- présentation de l'objet de l'association;
- choix du nom et du siège et du logo de l'association;
- mise au point des statuts;
- montant de la cotisation;
- élection des premiers dirigeants;
- pouvoirs en vue des formalités de déclaration et de publication;

Le président expose ensuite les motifs du projet de création de l'association, rend compte des démarches déjà entreprises et des engagements pris pour le compte de l'association en formation et commente le projet de statuts. Un débat s'instaure entre les membres de l'assemblée sur tous ces points et sur les modifications à apporter au projet.

La section vétéran de l'AS Sainte Rose réunit ce 15 décembre 2008, dans le but de mettre en place une nouvelle association ayant pour titre : Racing Club de Sainte Rose et signaler de ce fait leur volonté de se retirer de l'AS Sainte Rose auprès de laquelle ils étaient licenciés pour le championnat Vétérans (+ 36 ans) pour la saison 2008. Ils souhaitent désormais adhérer à la nouvelle association, s'affilier auprès de la Ligue Réunionnaise de Football et prendre part sous les nouvelles couleurs au championnat Vétérans de plus de 36 ans et peut-être engager une deuxième section chez les plus de 42 ans.

A l'issue des débats, les délibérations suivantes sont mises aux voix:

1ère délibération

L'assemblée générale adopte article par article les statuts et le logo de l'association.
Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération

L'assemblée générale constitutive élit les premiers membres du conseil d'administration :

| NOM | PRENOMS | ADRESSE | NATIONALITE | PROFESSION |
|---------|-------------|-------------------|-------------|------------|
| MITON | Maximilien | | | |
| RIVIERE | Aldo | | | |
| CARRON | André | | | |
| FAUSTIN | Expédit | 78 C, Petit Brûlé | Française | |
| RIVIERE | A. | | | |
| SAFFRE | Jean Daniel | | | |
| PAYET | Alex | | | |
| COLLET | Eddy | | | |
| DARCALE | Bernard | | | |

Les membres du conseil acceptent ces fonctions.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

Le président rappelle que le conseil d'administration se réunira à l'issue de l'assemblée constitutive. Cette réunion est prévue le 19 décembre 2008 à la Salle du 3^{ème} Age de Piton Sainte Rose à 19 heures.

3ème délibération

L'assemblée générale constitutive donne tous pouvoirs à Messieurs Maximilien MITON et Expédit FAUSTIN à l'effet d'accomplir toutes les formalités prescrites par la loi pour la déclaration de l'association et l'insertion de cette déclaration au Journal officiel.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des personnes ayant adopté les statuts.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.

LE PRESIDENT DE SEANCE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,



R.C.S.R.
RACING CLUB DE SAINTE ROSE
31, Lot. Leconte Delisle
97439 SAINTE ROSE



M. MITON.

A. RIVIERE.